



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **salle du conseil de Ponts-sur-Seulles**, le **23 mai 2024**, à **20H30**.

Affiché le 17/05/2024

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2024.
- 02 - Désignation du secrétaire de séance.
- 03 - Présentation de la planification des énergies renouvelables (ZENR).
- 04 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 : DM 2024-1.
- 05 - Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024.
- 06 - Attribution d'une subvention au Centre François Baclesse.
- 07 - Questions diverses.

Le Maire,
Gérard LEU.